
Annexe 6 à l'article 41b, alinéa 4

(au 01.01.2014)

Calcul du bonus et du malus

$Est = 1048 * (Pét) + 6485 * (PPC) + 11243 * (Prp) + 3851 * (Tlv) - 146$,
mais au minimum 180 francs si le calcul effectué pour un service social sur la base de cette formule aboutit à un malus.

Est Estimation en francs des coûts par habitant dans la région du service social considéré (à l'exception des frais de placement et des coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives)

Pét Proportion des personnes étrangères dans la région du service social considéré

PPC Proportion des bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) dans la région du service social considéré

Prp Proportion des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire dans la région du service social considéré

Tlv Taux de logements vacants dans la région du service social considéré

Si (Eff en moyenne sur trois ans) < (Est en moyenne sur trois ans) * 0,7, le service social se voit octroyer un bonus.

Si (Eff en moyenne sur trois ans) > (Est en moyenne sur trois ans) * 1,3, le service social se voit infliger un malus.

Calcul et échelonnement des coûts effectifs par habitant (Eff):

Eff (coûts effectifs par habitant échelonnés dans la région du service social, à l'exception des frais de placement et des coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives pour le service social)	(Total canton de Berne de tous les Effnéch pour l'année de base 2012) / (total canton de Berne de tous les Effnéch pour l'année considérée) * Effnéch
Effnéch (coûts effectifs par habitant non échelonnés dans la région du service social considéré, à l'exception des frais de placement et des coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives pour le service social)	((Coûts nets pour les services sociaux considérés selon le décompte de l'aide sociale) – (frais de placement supérieurs à la moyenne pour le service social considéré selon le décompte de l'aide matérielle par catégorie)) / (nombre d'habitants dans la région du service social considéré)
Frais de placement supérieurs à la moyenne pour le service social considéré, selon le décompte de l'aide matérielle par catégorie	(Coûts par dossier des services sociaux considérés, y compris frais de placement et coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives dont le montant dépasse le plafond fixé pour les services sociaux) – (plafond fixé pour les services sociaux)
Plafond du service social	Coûts nets moyens de tous les dossiers des services sociaux considérés sans les frais de placement et les coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives